Publié le 14 mars 2008

Grasse Développement : Redynamiser la vie commerciale

Grasse Développement travaille à un projet de pépinière commerciale situé dans le centre ancien de la ville. L'objectif est de lutter contre la vacance et la paupérisation des commerces en acquérant puis en rénovant une petite trentaine d'entre eux. Pour, par la suite, les relouer à de nouveaux commerçants à des conditions avantageuses et recréer ainsi les conditions d'une vie commerciale animée.

La Sem « Grasse Développement » née en 1975 et rebaptisée en 1996, a pour actionnaire principal la ville de Grasse (80 %). Les 20 % restant se répartissent entre la Caisse des dépôts, la CCI Nice Côte-d'Azur, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel, la Scet ainsi que des sociétés HLM, de parfumerie et de travaux publics.

« L'une des missions de la Sem consiste à redynamiser le centre ancien grâce à une réhabilitation lourde des logements et des commerces dans les secteurs dégradés », développe Sophie Rousselot, chargée de piloter le projet de pépinière commerciale qui entre dans le cadre d'un programme Anru signé le 12 février dernier par la ville de Grasse.

Principal problème : résoudre la question de la vacance d'anciennes rues commerçantes faisant le lien entre la basse et la haute ville, la rue de l'Oratoire et une partie de la rue Marcel Journet. L'objectif est d'accompagner la création et la pérennisation de nouveaux commerces. Pour cela, Grasse Développement achète, rénove pour pouvoir les louer ensuite à des conditions avantageuses. Après s'être assuré d'une reprise économique effective, les locaux seront mis en vente, prioritairement aux locataires.

L'opération qui porte sur 26 cellules représentant 23 commerces et 1 370 m2,est bien avancée. Sur 23 locaux maîtrisés, treize cellules commerciales ont été louées. Le portage foncier, d'une durée de 5 ans, va être réalisé par l'établissement public national d'Aménagement pour la restructuration des espaces artisanaux et commerciaux qui va acquérir une partie des locaux, en avril pour un montant de 540 000 euros (sur 995 000 euros pour l'ensemble de l'opération). L'enveloppe globale s'élève à 1,6 million d'euros. Le différentiel de 617 000 euros sera comblé par des subventions provenant de l'Anru (20 %) et des collectivités locales (80 %). «

Nous recherchions l'implantation de commerces de proximité, liés à l'alimentaire notamment et favoriser la présence de locaux artisanaux. En fait, ce sont plutôt des enseignes dédiées à l'équipement de la maison, qui sont venues s'installer. Ce qui s'avère finalement en accord avec la tradition commerciale de Grasse », conclut Sophie Rousselot.